



## Conseil d'administration

Séance du 2 novembre 2021

Délibération n°46-2021

### relative à la vente du refuge-hôtel de Bayasse

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu la délibération n°34-2019 du conseil d'administration du 14 novembre 2019 approuvant le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'établissement public ;

Vu la délibération n°34-2016 du 28 novembre 2016 attribuant une délégation de service public pour la gestion du refuge de Bayasse ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Vu les informations faites auprès du conseil d'administration concernant la vente du refuge-hôtel en date du 13 juillet 2021 ;

Considérant que l'établissement public est propriétaire d'un ensemble immobilier situé à Uvernet-Fours, Hameau de Bayasse et cadastré section B numéros 115, 116, 117 ;

Considérant que jusqu'au 30 novembre 2021 cet ensemble immobilier faisait l'objet d'une délégation de service public consentie à Mme Magali BEAUDOIRE, laquelle a été dénoncée aux termes d'un protocole transactionnel amiable notifié en date du 27 octobre 2021 ;

Considérant que les dispositions du Schéma Prévisionnel de Stratégie Immobilière voté par le conseil d'administration en date du 14 novembre 2019, il n'est plus utile de conserver dans son patrimoine ledit ensemble immobilier et qu'il a été décidé de le céder et sa commercialisation a été confiée à la société Agorastore sous forme d'enchères citoyennes ;

Considérant que :

- au terme de cette phase de commercialisation, il est proposé de retenir l'offre d'achat faite par la société HB Consulting représentée par Monsieur Robert BAUMGARTNER au prix net vendeur de 584 415,00 Euros, frais d'intermédiaire à sa charge en sus de 45 585,00 Euros. Les frais de notaire seront également à sa charge exclusive.
- cette offre a été émise sous réserve de l'obtention d'un financement à concurrence de 544 000,00 Euros.
- dépendant du domaine public du Parc national du Mercantour, le protocole d'accord intervenu entre lui et le délégataire met un terme à son affectation publique.
- en conséquence, il y a lieu de prononcer le déclassement du domaine public du Parc national du Mercantour pour l'intégrer à son domaine privé et être librement aliénable par lui

Vu le rapport de la directrice et sur proposition du président :

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1 :** décide de constater la désaffectation de cet ensemble immobilier à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 correspondant au protocole transactionnel amiable intervenu avec l'ancien délégataire de service public.

**Article 2 :** décide de prononcer le déclassement de cet ensemble immobilier du domaine public du Parc national du Mercantour.

**Article 3 :** décide d'accepter l'offre émise par la société HB Consulting au prix de 584 415,00 euros net vendeur et de l'autoriser à substituer toute société qui lui plaira; dans le cas du désistement de ladite société, d'accepter l'offre émise par la SCI Ouranos au prix de 565 863 euros net vendeur et de l'autoriser à substituer toute société qui lui plaira.

**Article 4 :** autorise la directrice de l'établissement public du Parc national du Mercantour, ou son représentant, à signer tout document à intervenir à ce sujet.

**Cette délibération est adoptée à 35 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Monsieur Pierre TARDIEU).**

A Nice, le 2 novembre 2021

Le président  
du conseil d'administration



**Charles-Ange GINESY**

La directrice  
du Parc national du Mercantour



**Aline COMEAU**